

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'YONNE
COMMUNAUTE DE COMMUNES AVALLON-VÉZELAY-MORVAN

Arrêté n°2018-4 portant modification de la composition de la Commission locale du site patrimonial remarquable

Le Président

Vu la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine,
Vu l'article D.631-5 du Code du Patrimoine,
Vu la délibération n°2017- 147 du Conseil communautaire du 30 octobre 2017,

ARRETE

ARTICLE 1 : La Commission locale du site patrimonial remarquable est composée comme suit :

- Membres de droit :
 - le Président de la CCAVM,
 - les Maires des communes concernées par un site patrimonial remarquable (AVALLON et VEZELAY),
 - le Préfet de l'Yonne,
 - le Directeur régional des affaires culturelles,
 - l'architecte des Bâtiments de France.
- Collège des élus :
 - Monsieur Gérard DELORME (titulaire) et Madame Agnès JOREAU (suppléante),
 - Madame Anne-Marie THOMASSIN (titulaire) et Monsieur Alain GUITTET (suppléant),
 - Monsieur Christian GUYOT (titulaire) et Monsieur Jean-Michel BEAUGER (suppléant),
 - Madame Élise VILLIERS (titulaire) et Madame Isabelle GEORGELIN (suppléante),
- Collège des associations :
 - Association Vie et patrimoine à Vézelay : Monsieur Lorant HECQUET (titulaire) et Madame Marie-France KANAPELL (suppléant),
 - Association Les amis de Vézelay et de sa région : Madame Marianne FOUCHET (titulaire) et Monsieur Claude-Yves MAZERAND (suppléant),
 - Association Avallon Patrimoines en Bourgogne-Architecture-Paysage : Monsieur Gilbert CASSIN (titulaire) et Monsieur Patrick COUTANCE (suppléant),
 - Sociétés d'Etudes d'Avallon : Monsieur Philippe FILLON (titulaire) et Monsieur Bernard LEGER (suppléant).
- Collège des personnalités qualifiées :
 - Conseil régional de l'Ordre des Architectes : Monsieur François PEYRE (titulaire) et Monsieur Bertrand FRANCIN (suppléant),
 - Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Yonne : Monsieur Philippe BODO (titulaire) et Monsieur Martin LAROUSSE (suppléant),
 - Parc Naturel Régional du Morvan : Monsieur Jean-Philippe CAUMONT (titulaire) et Monsieur Olivier THIEBAUT (suppléant),
 - Fondation du Patrimoine : Monsieur Guy BEDEL (titulaire) et Monsieur Robert BOUCHERON (suppléant).

Fait à Avallon, le 5 mars 2018

Le Président

Pascal GERMAIN

